TD07

Date de réception et cachet du service

REPUBLIQUE GABONAISE
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DU TOURISME

Direction Générale des Impôts
BP 37 / 45 - Libreville
Tel :79.53.67/77

DECLARATION

(À établir en deux exemplaires)

TAXE SUR LES JEUX DE HASARD

Exercice : Mois :

N° du contribuable : |_|__|__|__|__|__|__|__|
(Numéro d'Identification Fiscale (NIF))

1 – Identification du contribuable		Cadre réservé à l'Administration
Raison sociale : Sigle : Boîte postale :	Ville :	
Téléphone :	Télécopie :	
Adresse e-mail :	Site Internet :	
	Code de résidence : (Résidence d'affectation de l'impôt)	☐
Partie versante (si différente du contribuable) :		(Confirmation du code de résidence ou inscription du code correct)

2 – Détermination de l'impôt à payer			
Montant des sommes engagées sur la période	Taux	Montant de l'impôt	Code nature
	4,5%		

3 – Règlement de l'impôt		
Mode de versement :		
- espèces :	☐	(si <500.000 FCFA)
- chèque (si <100 000.000 FCFA) :	☐	n° de chèque:
Banque :		
- virement : (si ≥100 000.000 FCFA) :	☐	date :
IBAN		
SWIFT		

n° de quittance :
Cachet de la Recette

Fait à , le
Signature et cachet du contribuable

Rappel : Le dépôt de la déclaration doit obligatoirement s'accompagner du paiement de l'impôt dû.
Date limite de dépôt (art. 407 du CGI) : au plus tard le 20 de chaque mois qui suit l'engagement des sommes.